Incendie du Temple neuf de Strasbourg (août 1870).

LE TEMPLE NEUF DE STRASBOURG

(1260)

Cette église, inaugurée en 1260 en présence de Humbert de Romans, général de l'Ordre des Dominicains et de son Chapitre, différait des autres églises catholiques par sa vaste nef, et le chœur, d'une construction svelte, hardie et élégante, avait à lui seul les proportions grandioses d'une belle église.

Au XVI^e^ siècle on y installa une bibliothèque dont la création était la conséquence de l'essor que prirent les études par le fait de l'invention de l'imprimerie, qui avait répandu et multiplié à l'infini les livres précieux que l'on ne trouvait auparavant qu'en rares copies dans les couvents, les abbayes et les chapitres.

Cette bibliothèque, rapidement enrichie par des dons et des legs, fut ouverte aux professeurs et aux étudiants le 4 février 1619. En 1791 on y versa les nombreuses collections de livres et d'objets précieux du clergé et de la noblesse qui avaient quitté le sol de la patrie en haine de la Révolution.

Le 24 août 1870 elle comptait 400,000 volumes, beaucoup d'incunables, des milliers de manuscrits, des collections uniques sur la terre, que le monde savant de l'Europe venait souvent consulter, des souvenirs précieux de l'histoire, parmi lesquels les actes du procès de Jean Gutenberg, l'inventeur de l'imprimerie, qui avait habité Strasbourg.

Dans la nuit du 24 août, toutes ces richesses scientifiques et historiques étaient réduites en cendres par le feu du bombardement; les Allemands savaient que Strasbourg était dépourvue de garnison pour la défendre; ils incendiaient les monuments et les habitations dans l'espoir que la population désespérée leur livrerait la forteresse. Le contraire eut lieu, et la fière cité française, berceau et tombeau de Kléber, brûlée, dévastée, démantelée par plus de 200,000 projectiles creux, résista héroïquement jusqu'au 28 septembre suivant, à une armée de près de cent mille ennemis.

A. ZOPFF,

Adjoint au maire de Strasbourg durant le siège de cette ville.

ALBUM

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

ADOPTÉ

PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET PAR LA VILLE DE PARIS

SCÈNES ET FAITS HISTORIQUES

DESSINS

De A. de Neuville, Philippoteaux, E. Bayard, Lix.

TEXTE

Par A. Thiers, Henri Martin, Juliette Dodu, Chennevières, Désiré Lacroix.

PARIS

LIBRAIRIE FURNE

JOUVET ET C^ie^, ÉDITEURS

5, RUE PALATINE, 5

M DCCC LXXXVII

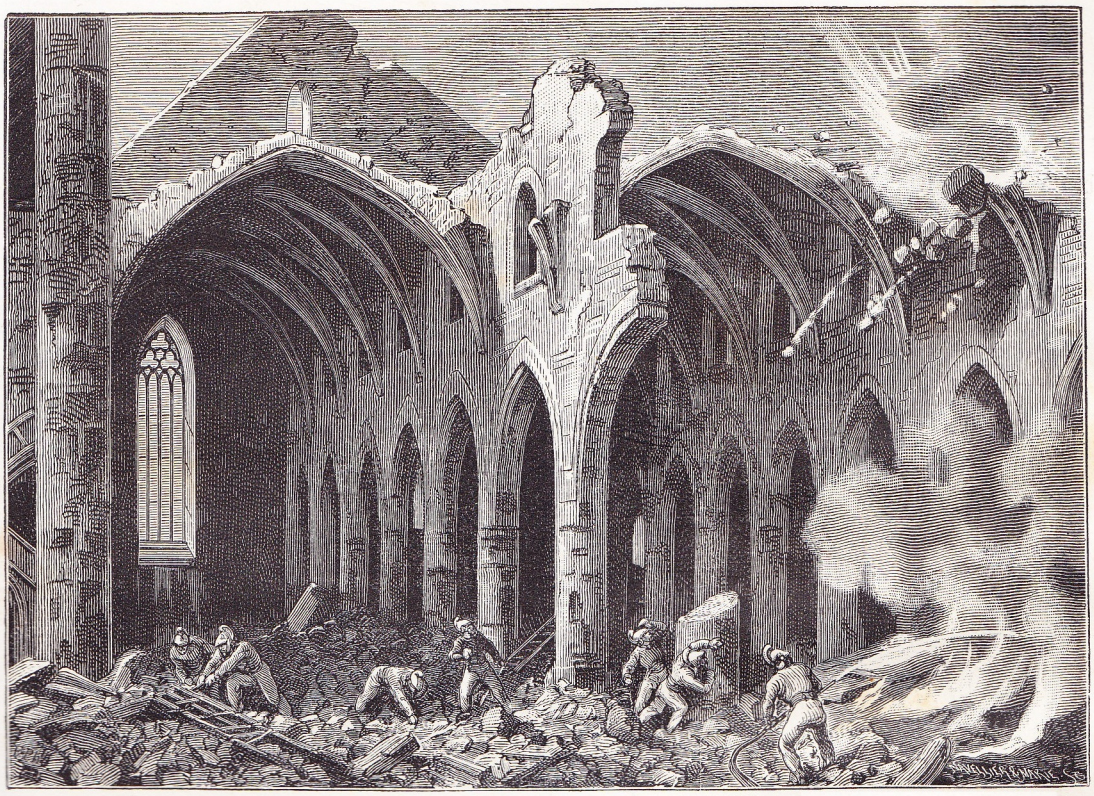

Siège de Strasbourg. (Incendie du Temple-Neuf.)

une circulaire où il annonçait que les crimes seraient punis et les excès énergiquement réprimés. — « Nous ne doutons pas du bon vouloir du ministre, dit Ernest Picard; mais, à côté du ministre, derrière lui, au-dessus de lui, il y a un gouvernement occulte, un parti qui n'a pas abdiqué. »

Il y avait encore, en effet, dans cet effondrement de l'Empire, des malheureux qui rêvaient les coups d'État.

Le 31 août, le député alsacien Keller apporta à la tribune de lamentables nouvelles. « Strasbourg, dit-il, ne sera bientôt plus qu'un monceau de ruines; les faubourgs sont détruits; le quart de la ville est brûlée; la bibliothèque, la cathédrale, le Temple-Neuf, l'hôpital, sont à peu près réduits en cendres. Les femmes et les enfants se réfugient dans les égouts, seul abri contre les bombes, et, pendant que la ville est incendiée, pendant que la rage de l'ennemi se tourne contre l'habitant, les remparts ne sont pas même attaqués.

« C'est par la terreur, par l'incendie, par la ruine, c'est en tuant les femmes et les enfants, c'est en détruisant les maisons et les monuments, que l'armée assiégeante veut forcer Strasbourg à capituler.

« Ce n'est pas tout : les paysans français sont contraints, contre toutes les lois de la guerre, à construire les batteries et les tranchées ennemies, de sorte que les assiégés se trouvent dans l'obligation ou de laisser ces travaux s'accomplir tranquillement ou de diriger leurs balles contre des poitrines françaises.

« Pendant ce temps, les paysans badois

HISTOIRE

DE FRANCE

POPULAIRE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

PAR

HENRI MARTIN

TOME SEPTIÈME

PARIS

LIBRAIRIE FURNE. — JOUVET & C^IE, ÉDITEURS

5, RUE PALATINE, 5

Se réservent le droit de traduction et de reproduction à l'étranger.